

## Budget annexe ECOTAXE - Les Portes-en-Ré - BP 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil Municipal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 25 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

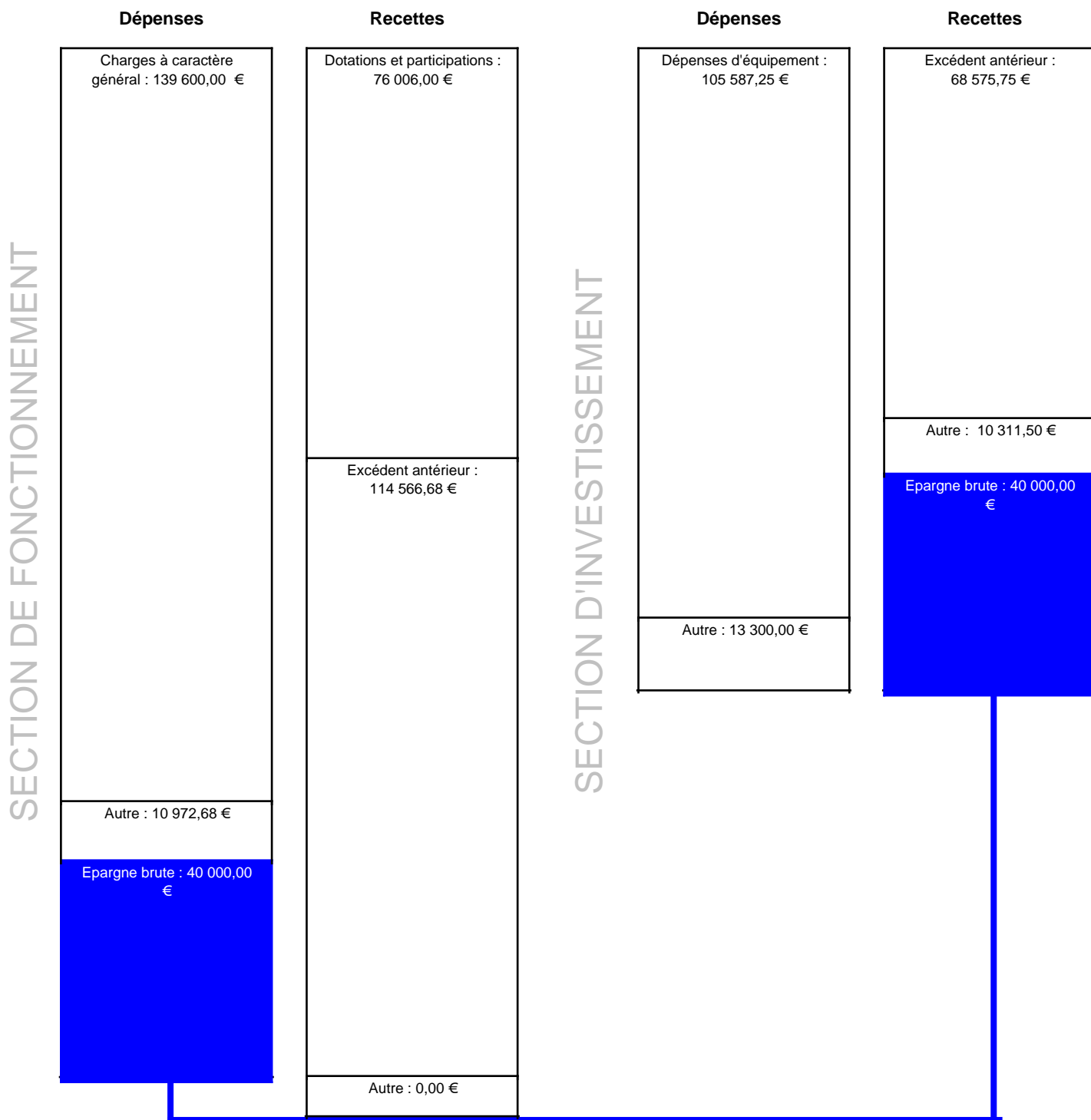
### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
6 - ECOTAXE LES PORTES EN RE	190 572,68	118 887,25	309 459,93
<b>Total</b>	<b>190 572,68</b>	<b>118 887,25</b>	<b>309 459,93</b>

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 309 459.93 €

- Représentation graphique du budget principal -



Les principales dépenses prévues en 2021 sont :

**FONCTIONNEMENT**

- Entretien des espaces naturels (conventions avec la Verdinière et l'ONF)
- Entretien du matériel roulant
- Primes d'assurances du matériel roulant
- Une provision pour un recours éventuel à du personnel extérieur
- Les dotations aux amortissements

**INVESTISSEMENT**

- Participation au programme travaux mis en place par la Communauté de Communes
- Acquisition d'un traco-pelle
- Acquisition d'un véhicule type pick-up
- Acquisition d'un broyeur

Les principales recettes prévues en 2021 sont :

**FONCTIONNEMENT**

- Reversement de la Communauté de Communes

**INVESTISSEMENT**

- Excédent d'investissement N-1
- Virement de la section de fonctionnement
- Les dotations aux amortissements